Quand le jour colonise la nuit

Luc Gwiazdzinski

▶ **To cite this version:**

Luc Gwiazdzinski. Quand le jour colonise la nuit : La nuit enjeu politique. Place publique (Rennes), 2014, 44, pp.7-13. halshs-01071430

HAL Id: halshs-01071430
https://shs.hal.science/halshs-01071430

Submitted on 5 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Place publique. La revue urbaine,
mars-avril 2014, pp.7-13

Quand le jour colonise la nuit
La nuit, enjeu politique

Luc Gwiazdzinski, géographe (*)

Selon la Genèse, Dieu sépara la lumière des ténèbres. Il appela la lumière « jour » et les ténèbres « nuit ». Il y eut un soir et il y eut un matin. Premier jour. Cette alternance originelle a structuré la vie sur terre, conditionné le fonctionnement nos villes et l'ensemble de nos rythmes individuels et collectifs.

Un lointain déni

Il y a peu, la nuit urbaine, symbolisée par le couvre-feu, était encore le temps de l'obscurité, du sommeil et du repos social. Elle inspirait les poètes et les artistes en quête de liberté, servait de refuge aux malfaiteurs et inquiétait le pouvoir qui cherchait à la contrôler. Espace-temps peu investi par l'activité humaine, la nuit urbaine intéressait peu les chercheurs, les édiles et les techniciens qui ont longtemps pensé et géré la ville comme une entité fonctionnant seulement seize heures sur vingt-quatre. Dans nos agendas papier traditionnels, la journée s'arrête généralement à 21h00 et il est impossible de prendre un rendez-vous de nuit. Autre preuve de ce drôle de déni, dans de nombreuses langues, le mot « nuit » apparaît comme une négation des huit heures : non-huit ; *no-eight : nein–acht ; non–otto ; no–ocho*.
Mais les temps changent. La ville revoit ses rythmes temporels et toute la société est bouleversée. Au-delà des rêves, des peurs et des fantasmes, il y a désormais une vie après le jour dans nos agglomérations pour le meilleur et pour le pire. D'autres populations, d'autres points de convergence, d'autres limites et d'autres frontières se dessinent dans la ville qui devient un territoire d'investigation, de créativité et d'expérimentation.

Un colonisation qui s'accélère

L'homme s'est peu à peu démarqué des rythmes naturels pour conquérir la nuit urbaine. La généralisation de l'éclairage public et l'affirmation du pouvoir politique ont permis la conquête de la nuit urbaine. Dès le 16^{e} siècle, le roi de France était comparé à un « soleil chasse-nuit ». En quelques siècles, on est passé de la « ville de garde » (sécurité, santé), où l'activité demeurait une exception surveillée, aux loisirs d'une élite (18^{e} siècle) ; la démocratisation de la nuit festive et l'apparition du « *by night* » datent de la fin du 19^{e} siècle. Désormais, c'est toute l'économie du jour qui s'intéresse à la nuit contribuant à sa « diurnisation », phase ultime de l'artificialisation de la ville. La lumière a progressivement pris possession de l'espace urbain, gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits. Les activités diurnes peuvent se poursuivre de nuit, et contribuer aux stratégies d'attraction urbaine. Places illuminées, rues bien éclairées, zones d'activités mises en valeur sont autant d'atouts pour attirer investisseurs, cadres ou touristes.
Chacun veut tout, partout et à toute heure… du jour et de la nuit sans toujours en mesurer le coût. Sous nos latitudes, où le « non-jour » représente en hiver les trois quarts de la journée, la nuit urbaine s'anime et une partie de la vie sociale et économique reste en éveil.
Les horaires d'été nous permettent de profiter plus longtemps de l'espace public urbain.

Les entreprises industrielles fonctionnent en continu pour rentabiliser les équipements et, dans la plupart des secteurs, le travail de nuit se banalise. Plus de 15 % des salariés travaillent la nuit en France, soit près de 3,5 millions de personnes. Un chiffre en constante augmentation depuis les années 1990.
De plus en plus d'entreprises de services se mettent au « 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 », argument publicitaire devenu banal.
De nombreuses activités décalent leurs horaires vers le soir. Dans les magasins, les nocturnes commerciales sont de plus en plus nombreuses. L'offre de loisirs nocturnes se développe. La nuit est devenue un secteur économique à part entière. Partout dans l'espace urbain, les distributeurs automatiques se multiplient (banques, stations services, cassettes, boissons, pain et bientôt repas).
Les « nuits spéciales » font recette. Les soirées festives démarrent de plus en plus tard au désespoir des patrons de discothèques. Le couvre-feu médiatique est terminé : il y a longtemps déjà que radios et télévisions fonctionnent en continu et après le minitel, Internet permet de surfer toute la nuit. La nuit, qui fut longtemps un espace protégé, doté de lois spécifiques, se banalise avec notamment l'autorisation du travail de nuit des femmes depuis 2000 ou les perquisitions en matière de terrorisme.
La multiplication des événements festifs nocturnes comme les Nuits blanches à Paris et dans de nombreuses villes dans le monde, la Nuit des musées mais aussi la Fête des Lumières à Lyon a contribué à changer notre regard sur la nuit. Le mouvement touche jusqu'aux villes moyennes et zones rurales où des marches de nuit ou des tournois de foot nocturnes sont organisés.
Partout, la législation sur les horaires d'ouverture des commerces en soirée s'assouplit. En Pologne, des grandes surfaces sont ouvertes 24 heures sur 24. En Allemagne, depuis 2003, les points de vente dans les grandes gares ferroviaires peuvent rester ouverts. En Angleterre, seuls les horaires d'ouverture des supermarchés sont encadrés. En Belgique, une loi a donné un cadre légal aux célèbres *night shops*. Au Danemark, les commerçants sont désormais libres de choisir leurs horaires en semaine. En Espagne, on parle de liberté totale. En Italie, chaque commune décide des horaires comme au Portugal où l'ouverture est possible jusqu'à minuit.

Des pratiques qui évoluent
80 % des Français déclarent sortir en ville la nuit contre 60 % il y a trente ans. Le téléphone portable qui permet de vivre la ville en « juste à temps » et de décider au dernier moment de l'endroit où passer la soirée a révolutionné la pratique des nuits urbaines. Les usagers de la ville la nuit ne s'installent plus comme naguère à un endroit pour toute la soirée. Ils nomadisent et consomment désormais la ville sous forme de parcours nocturnes d'un pôle d'attraction à l'autre rendant plus difficile le contrôle des nuisances sonores. La législation sur la consommation de tabac dans les espaces publics a renvoyé une partie des consommateurs dans la rue permettant de nouvelles formes de socialisation, une reconquête de l'espace public mais multipliant également les tensions et conflits avec les résidants.
Même les rythmes biologiques semblent bouleversés. On s'endort en moyenne à 23 h au lieu de 21 h, il y a cinquante ans. Dans les grandes métropoles, la nuit urbaine, définie comme la période où les activités sont très réduites, se limite aujourd'hui à une tranche horaire de 1 h 30 à 4 h 30 du matin. Plus un équipement, un réseau ou une ville sont internationales plus ils ont tendance à fonctionner en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un archipel
Le front progresse également dans l'espace de façon discontinue : des zones centrales réservées aux loisirs nocturnes se sont développées dans les coeurs anciens des cités ; des

zones périphériques concurrentes s'organisent progressivement sur les franges ; des points de distribution automatiques (tickets, boissons…) en continu s'installent partout alors que les espaces-flux internationaux (autoroutes, voies ferrées ou aéroports) traversent ou irriguent les métropoles avec leurs oasis de services permanents (stations services, boutiques de gare ou d'aéroport…) pour nomades nocturnes.
C'est l'image de l'archipel qui s'impose. Pour quelques heures, une nouvelle géographie de l'activité se met en place installant une partition de l'espace urbain: une ville qui dort (banlieues, zones résidentielles…) *;* une ville qui travaille en continu (industrie, hôpitaux…) ; une ville qui s'amuse (centre-ville et périphérie) ; une ville vide, simple coquille pour les activités de la ville de jour (bureaux, centres commerciaux…). Des centralités nocturnes se dégagent, souvent différentes des centralités diurnes. À mesure que l'on avance dans la nuit, l'offre urbaine diminue, la ville rétrécit et se blottit autour de son noyau historique. Les illuminations et l'animation se concentrent dans ces quartiers qui deviennent les principaux pôles attractifs. La liberté du noctambule en quête de compagnie paraît alors bien illusoire.

Des conflits sur la ligne de front
Les pressions s'accentuent sur la nuit qui cristallise des enjeux économiques, politiques et sociaux fondamentaux. Entre le temps international des marchands et le temps local des résidents, entre la ville en continu de l'économie et la ville circadienne du social, entre les lieux des flux et les lieux des stocks, des tensions existent, des conflits éclatent, des frontières s'érigent qui permettent à l'observateur de repérer la « zone de front », les avancées, les résistances ou les replis. Des tensions apparaissent parfois entre les individus, groupes et quartiers de la ville à plusieurs temps. La ville qui dort, la ville travaille et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage.
La presse se fait régulièrement l'écho des tensions qui s'exacerbent face à la colonisation progressive de la nuit par le jour : pollution lumineuse, chasse de nuit, travail de nuit des femmes, grèves aux urgences et gardes de nuit, mais aussi dans les centres de tri postaux contre la réorganisation des horaires de nuit, suppression du travail de nuit des convoyeurs de fonds ou limitation de certains arrêts de nuit à la SNCF. Dans un souci de développement durable, de préservation de la faune et de réduction de la facture énergétique, de nombreuses communes diminuent la durée de fonctionnement de l'éclairage public. En France, depuis juin 2013, les vitrines, magasins, bureaux et façades de bâtiments non résidentiels comme les monuments, écoles, mairies doivent rester éteintes la nuit ce qui devrait permettre d'économiser 200 millions d'euros pas an et de réduire la pollution lumineuse. Ailleurs encore, les résidents s'opposent à la prostitution sur la voie publique dans leur quartier ou aux projets de fonctionnement 24 heures sur 24 des aéroports. Dans les quartiers périphériques, les incendies de véhicules ont lieu au moment où tout encadrement social naturel a disparu.

L'émergence progressive d'un espace public nocturne
On voit peu à peu émerger une scène nocturne, un espace public nocturne au sens d'Habermas, comme « lieu symbolique où se forme l'opinion publique, issue du débat politique et de l'usage public de la raison ».

Mobilisation citoyenne et débats locaux. Symbole de cet intérêt nouveau pour la nuit, on assiste également à un phénomène de mobilisation intéressant. Depuis des années des collectifs se sont organisés pour interpeller les pouvoirs publics contre le développement de la nuit festive et les nuisances liées à l'échelle de certains quartiers. Désormais, des collectifs se créent pour la prise en compte de la nuit dans les politiques publiques.

Des *états généraux de la nuit* sont organisés dans de nombreuses villes à l'initiative des

collectivités mises sous pression par différents collectifs. À Paris, les États généraux de la nuit ont été organisés en novembre 2010 par la Ville, en lien avec la Région Île-de-France et la Préfecture de police. Ils ont réuni plus de 1000 participants – citoyens, conseillers de quartier, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus… – pendant deux jours et une nuit. Le débat a permis de mettre en évidences quelques données intéressantes. 660 000 travailleurs de nuit soit 37.3% des actifs sont concernés par le travail entre 20h et 5h du matin. Il existe 1600 entreprises dans le secteur de la nuit qui participent à la vie nocturne et festive. 83 000 personnes sont concernées par le travail dans le secteur de la vie nocturne attractive et culturelle. Le secteur de la nuit représenterait 1.4 milliards d'euros de chiffres d'affaires consolidés. Depuis les États généraux, un comité de suivi, composé des différents acteurs de la nuit se réunit afin de suivre la mise en place des projets.
À Genève des *états Généraux de la nuit* se sont aussi déroulés pendant une semaine, du 1er au 5 mars 2011. Ils ont permis de mieux cerner les problèmes de la vie nocturne genevoise et d'imaginer des solutions. Un Grand Conseil de la Nuit a été créé. Il s'agit d'un groupe indépendant, composé de professionnels, d'amateurs et de spécialistes dont le but est de défendre « une vie nocturne riche, variée et vivante à Genève par l'établissement de conditions cadres favorables ». Lausanne a également tenu ses états généraux.

Élections symboliques. En France, dans le contexte des prochaines élections municipales, les futurs candidats sont interpellés par les acteurs de la nuit. À Paris, certains candidats assurent vouloir mettre en place un adjoint à la nuit en cas d'élection.
Ces mobilisations citoyennes prennent notamment la forme d'élection de « maires de la nuit ». On fait généralement remonter l'origine de ce mouvement à Amsterdam aux Pays-Bas où depuis 2003, les acteurs de la nuit élisent leur *Nachtbrugermeester* qui s'appuie sur un large réseau de bénévoles en charge de faire remonter les doléances nocturnes. C'est un producteur et organisateur de soirées qui détient le titre depuis 2012 pour deux ans. Il estime avoir un « rôle d'ambassadeur » et de liaison entre la nuit et les élus. En France plusieurs villes ont emboîté le pas avec l'élection de leur maire de la nuit parmi lesquelles Paris, Toulouse et Nantes.

De nombreuses initiatives publiques
Face aux pressions, les autorités tentent à la fois de conserver le contrôle (réglementation des raves, couvre-feux, arrêtés municipaux interdisant la circulation des cyclomoteurs…) mais prennent également de nombreuses initiatives (éclairages, événements festifs gratuits, transports, crèches…) pour rendre les nuits urbaines plus accessibles et hospitalières, participant de la sorte à l'accroissement de la flexibilité. On ne peut pas encore parler de politiques publiques de la nuit dans le sens d'un ensemble d'actions coordonnées, mises en œuvre avec pour objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée. En revanche, on constate que partout les initiatives publiques se multiplient et s'inscrivent dans une double logique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de développement du marketing territorial à un moment où l'animation nocturne devient un critère d'attractivité important .

Des observatoires de la nuit. De nombreuses collectivités cherchent d'abord à dépasser la "nuit des données" en mettant à plat les connaissances et en partageant les diagnostics. Bruxelles et Lyon ont créé un *observatoire de la nuit* qui croise différentes compétences pour explorer ses nuits. À une autre échelle, des initiatives comme les traversées nocturnes ont permis de mettre en place des diagnostics sensibles et partagés comme en 2013 à Genève et Milan.

Éclairage et illuminations. On assiste au développement des politiques d'éclairage public avec notamment la mise en place de schémas lumière. L'éclairage public se généralise et sa fonction change progressivement, passant de la sécurité à l'agrément. Les illuminations de bâtiments se multiplient et des « concepteurs lumière » comme Yann Kersalé à Saint-Nazaire sculptent la nuit et donnent une identité nocturne à nos cités. Parallèlement, les sons et lumières se multiplient à des échelles urbaines dans un souci à la fois culturel et touristique.

Développement des transports publics nocturnes. Un autre domaine dans lequel on a pu noter des évolutions rapides est celui des transports publics. Les transports publics fonctionnent de plus en plus tard. Partout dans le monde, la tendance générale est à une augmentation de leur périodicité, de leur amplitude et de leur fréquence. En Région parisienne le réseau Noctilien remporte un large succès. À Londres, le maire Boris Johnson a annoncé que dès 2015, le métro serait ouvert toute la nuit en semaine et le week-end afin de booster l'économie de la capitale, le tourisme, les investissements et les créations d'emploi. La grande métropole veut aussi vivre la nuit. Initiées au Canada des "marches participatives" qui répondent à l'inégalité d'accès des femmes à la nuit permettent de travailler à la sécurisation des parcours nocturnes.

Sécurité. Le pouvoir a toujours cherché à contrôler la nuit à travers notamment le déploiement de forces de l'ordre et le développement de l'éclairage. Ces stratégies se poursuivent avec l'apport d'autres dispositifs sécuritaires comme la vidéo-surveillance. Les autorités s'inquiètent également de la manière dont l'espace public nocturne est investi notamment par les jeunes et des pratiques telles que le *Binge Drinking*. À cet effet, la Loi Bachelot du 22 juillet 2009 a interdit la vente d'alcool aux mineurs.

Médiation. À côté du déploiement des forces de l'ordre classiques (police nationale, police municipale…) la médiation est un élément important des politiques publiques qui se déploient dans la nuit. L'expérience des Correspondants de nuit de Rennes ou de Strasbourg, d'abord réservée à des quartiers périphériques déserts en soirée a essaimé dans de nombreuses villes. À Paris, ces médiateurs assurent une présence préventive et bienveillante dans l'espace public chaque jour de 16 h à minuit. Contrairement à la police nationale qui peut verbaliser, ces agents sont avant tout là pour prévenir les conflits et jouer un rôle de médiation.
À Barcelone et à Montréal, des "chuchoteurs" ont été déployés devant les établissements de nuit afin de réduire les nuisances. A Paris, le dispositif des "Pierrot de la nuit" est une forme inédite de cette médiation à la fois artistique et sociale qui vise à préserver la qualité de la vie nocturne en prévenant les nuisances sonores aux abords des lieux de vie nocturne (bars, salles de concerts, night clubs….). Elle recouvre un double enjeu : garantir le respect du cadre de vie des riverains et favoriser les conditions de travail des acteurs de la nuit.

Invention de chartes. Dans ce domaine de la médiation, Lille a été l'une des premières villes à lancer une « charte de la nuit » qui tente de concilier animation nocturne, attractivité de la ville et repos des résidents. Lyon, Strasbourg, Grenoble et bien d'autres villes ont suivi afin d'améliorer le dialogue entre résidents, établissements et consommateurs. L'objet de ces politiques est encore largement de régler les conflits d'usage entre ceux qui dorment, ceux qui travaillent, ceux qui s'amusent.

Développement de l'offre événementielle. Entre découverte artistique et nouveau tourisme urbain, le calendrier nocturne s'épaissit à l'initiative des pouvoirs publics ou d'acteurs privés : « Nuit des arts » d'Helsinki, « Nuit des musées » de Munich, « Nuits blanches » de Saint-Pétersbourg, Paris, Rome, Bruxelles, Montréal ou Naples ou encore « Nuit européenne de la

science » à Berlin et ailleurs. Toutes les foires et salons ont désormais leurs « nocturnes » et les « soldes de nuit » attirent les foules, tandis qu'on inaugure plutôt les nouveaux magasins en soirée. Dans les gymnases et salles de fêtes, les « Nuits du volley » succèdent aux « Nuits des infirmières ». Dans les villages, les marches nocturnes sont désormais intégrées dans des dynamiques de développement local et touristique.

Politiques temporelles. Depuis la fin des années 1990 à la suite des initiatives italiennes, une trentaine de bureaux du temps et structures proches se sont créées en France. Ils travaillent avec de faibles moyens humains et financiers pour le développement de politiques temporelles bien au-delà de la question de la nuit. Même s'ils sont rarement directement porteurs de projets sur la nuit, ils contribuent à l'observation, à la sensibilisation et aux expérimentations sur la question.

Nouveaux services et décalage des horaires. De nouveaux services décalent leurs horaires dans la nuit. Depuis des années, Helsinki propose des crèches de nuit pour faciliter la vie des salariés de nuit que Lyon et d'autres villes ont imité. À Oviedo en Espagne, l'ouverture des centres sociaux et des gymnases en début de nuit a permis de faire baisser la délinquance de 25 %. De nombreuses bibliothèques et universités sont ouvertes la nuit aux États-Unis et désormais dans certaines villes des Pays-Bas. À Rome, un centre d'appel citoyen répond aux problèmes des habitants et visiteurs de la capitale 24 heures sur 24. En Grande-Bretagne on peut désormais ouvrir les pubs après 23 h. En Allemagne, l'ouverture de commerces la nuit dans les gares transforme peu à peu ces endroits en « oasis de services nocturnes ».

Hébergement d'urgence. Les réponses apportées aux personnes aux sans-domicile fixe doivent également être associés à la liste des initiatives éparses qui devraient permettre de rendre nos villes de nuit plus humaines, accessibles et hospitalières. Le principal problème reste le manque de structures d'hébergement pérenne pour les sans-domicile : selon un rapport de l'Assemblée nationale daté de janvier, il n'existait en 2012 que 80 000 places d'hébergement pérennes pour les 133 000 sans-abri recensés par l'Insee.

Prendre soin de la nuit

Ouvrir le chantier des nuit urbaines, c'est apprendre à gérer des contradictions et paradoxes d'une société hypermoderne : éclairer la nuit sans pour autant la tuer ; rendre la nuit accessible et préserver son identité originelle ; développer la nuit sans créer de nouveaux conflits d'usage ; animer la nuit et respecter nos rythmes biologiques ; assurer la sécurité publique sans imposer un couvre-feu ; ouvrir la nuit tout en préservant la santé des travailleurs ; assurer la continuité centre-périphérie sans uniformiser la nuit ; réguler la nuit tout en conservant une place pour la transgression ; ne pas tout réglementer sans pour autant abandonner la nuit au marché ; développer l'offre de services et conserver le silence et l'obscurité ; concilier « droit à la ville » et « droit à la nuit » et enfin investir la nuit tout en lui conservant une part de mystère.

La question est de conserver nos rythmes traditionnels ou bien de basculer dans une société en continu, une ville à la carte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, synonyme de confort pour les uns et d'enfer pour les autres. En occultant ces questions ou en renvoyant ces arbitrages à la sphère privée, nous laissons l'économie dicter seule ses lois et prenons le risque de voir un ensemble de décisions isolées générer de nouveaux conflits et de nouvelles inégalités. La nuit doit devenir le nouveau territoire des politiques urbaines.

Espace vécu éphémère et cyclique, la nuit urbaine nous défie encore. C'est un formidable enjeu pour nos villes, un territoire à défricher. La nuit est une belle clé d'entrée pour repenser le vivre-ensemble. C'est un enjeu pour les collectivités qui doivent redéfinir un aménagement

dans l'espace et dans le temps afin d'éviter le développement des conflits, la ségrégation temporelle et les effets négatifs du « temps sécateur » qui sépare les groupes et les individus. C'est un enjeu pour les chercheurs qui ne peuvent rêver plus bel objectif que de faire le jour sur la nuit. C'est un enjeu pour nous tous enfin. Souhaitons-nous voir la nuit envahie par les valeurs et les règles du jour ? Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Orientations bibliographiques :

Barel Y. 1979. *Le paradoxe et le système*, Grenoble, PUG.
Bohringer, R. 2006. *C'est beau une ville la nuit*, Paris, Denoël.
Castellini,A. 2003. *Piacevole è la Notte*, Milan, Manifestolibri.
Certeau M. (de), 1988. *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.
Delattre, S. 2004. *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIXème siècle*, Paris, Albin Michel.
Gwiazdzinski L., 2011, « État des lieux des nuits urbaines », Actes des États généraux de la Nuit à Paris, 12 et 13 novembre 2010, mairie de Paris, pp. 9-30.
Gwiazdzinski, L. et Rabin. G. 2010. *Urbi et orbi. L'avenir de Paris appartient à la ville et au monde*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
Gwiazdzinski, L. 2007. *Nuits d'Europe. Pour des villes accessibles et hospitalières*, Belfort, UTBM Editions.
Gwiazdzinski, L. et Rabin, G. 2007. *Périphéries*, Paris, l'Harmattan.
Gwiazdzinski, L. 2005. *La nuit dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
Gwiazdzinski, L. 2003. *La ville 24h/24*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
Gwiazdzinski, L. 2002. « Aménager la nuit urbaine », *Le Monde,* 6 octobre 2002.
Lipovetsky G. 2004, *Les temps hypermodernes*, Paris, Grasset.
Thoenig J.-C., 2010, "Politique publique", in Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Éditions de Sciences Po, pp. 420-427
Perrault-Soliveres, A. 2001. *Infirmières, le savoir de la nuit*, Paris, PUF.
Kersale, Y. 2008. *Manière noire. Géopoétique du paysage*, Paris, Éditions L'une et l'autre.
Zardini, M. 2005. *Sensations urbaines*, Baden, Lars Müller Publishers

(*) **Luc Gwiazdzinski est géographe.** Enseignant en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble (IGA), il est responsable du Master Innovation et territoire et Président du Pôle des arts urbains. Chercheur au laboratoire Pacte (UMR 5194 CNRS) associé au MoTU (Université Biccoca et Politecnico de Milano) et à l'EREIST (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), il oriente des enseignements et ses recherches sur les questions de mobilité, d'innovation métropolitaine et de chrono-urbanisme. Expert européen, il a dirigé de nombreux programmes de recherché, colloques internationaux, rapports, articles et ouvrages sur ces questions : *Urbi et Orbi. Paris appartient à la ville et au monde*, 2010, L'Aube ; *Nuits d'Europe*, 2007, UTBM ; *Périphéries*, 2007, L'harmattan ; *La nuit dernière frontière de la ville*, 2005, l'Aube ; *Si la ville m'était contée*, 2005, Eyrolles ; *La nuit en questions* (dir.), 2005, l'Aube ; *La ville 24 heures /24*, 2003, L'Aube. Il a également dirigé une agence des temps et des mobilités, une agence de développement et une agence d'urbanisme et développement durable.

Citer l'article :
GWIAZDZINSKI L., 2013, « Quand le jour colonise la nuit », *Place publique, la revue urbaine*, n°44, mars avril 2014, pp. 7-13